



**SNUipp-FSU 37**

**A Joué les Tours le 22 MAI 2020**

Paul Agard  
Secrétaire Départemental  
à  
Monsieur le Directeur Académique  
des Services de l'Éducation Nationale d'Indre-et-Loire

**Objet : Nouvelle circulaire : les directeurs et directrices vont-ils tenir le coup ?**

Monsieur le Directeur Académique,

Votre circulaire concernant la mise en place des 2S2C est peut-être la circulaire de trop et nous vous alertons sur les conditions de travail des directrices et directeurs.

Elaborer des conventions pour ce dispositif va incomber inévitablement aux directeurs et directrices. N'ont-ils pas assez de travail pour mettre en œuvre avec leurs collègues l'accueil des élèves en conformité avec le protocole de réouverture ?

Le stress important, les tensions avec les familles ou parfois entre les personnels, les choix d'accueillir ou non, les relations tendues avec les collectivités locales... sont déjà assez insupportables pour nombre d'entre-elles/eux.

Dans de nombreuses écoles, ils/elles font face à la multiplicité des tâches avec professionnalisme, avec engagement mais nous témoignons des conséquences en termes de fatigue et de fragilités. Les équipes pédagogiques doivent réaliser l'impossible accueil conjugué avec l'irréalisable suivi pédagogique, et pourtant les écoles sont ouvertes !

Ce dispositif 2S2C risque d'ailleurs d'être dans beaucoup d'établissements impossible à organiser, tant les contraintes de locaux, de cour, de nettoyages sont déjà importantes. S'il existait des salles, des espaces disponibles, sans doute, seraient-ils utilisés pour accueillir des élèves !

Dans ces conditions, nous demandons aux écoles d'attendre pour appliquer cette circulaire, à moins que les collectivités locales ne puissent prendre en charge les élèves, dans d'autres lieux, sans les enseignants.

De même, au moment où vous demandez aux écoles d'essayer d'accueillir plus d'élèves, nous vous demandons aussi de permettre aux directeurs et directrices d'être moins en charge de groupes d'élèves pour qu'ils puissent assurer au mieux les différentes tâches qui leur incombent comme le prévoit le protocole national.

Nous vous prions de croire, Monsieur Directeur Académique, en notre sincère et profond attachement au service public d'éducation.

*Paul Agard*